



[Accueil](#) > [Le Bulletin officiel](#) >
2019 > [spécial n°5 du 11 avril](#)
2019

education.gouv.fr

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Bulletin
officiel
spécial n°5
du 11 avril
2019

Programme d'enseignement de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

NOR : MENE1908624A

arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019

MENJ - DGESCO MAF 1

Vu Code de l'éducation ; avis de la formation interprofessionnelle du 18-3-2019 ; avis du CSE du 21-3-2019

Article 1 - Le programme d'enseignement de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la deuxième année de formation.

Article 3 - L'arrêté du 8 janvier 2010 fixant le programme d'enseignement de français pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la deuxième année de formation.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2019

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

[Programme de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle](#)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Retrouvez les textes réglementaires du Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche sur :
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo